

Stratégie pauvreté, Revenu universel d'activité... L'UNSA vigilante pour que les préconisations aboutissent à des résultats

Stratégie Pauvreté, Précarité, Revenu universel d'activité ...sont des sujets qui occupent l'actualité depuis le lancement de la concertation sur le RUA le 3 juin dernier. A cela s'ajoute l'avis voté au CESE : « Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 ».

Tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté s'accordent à pointer la complexité du système et des aides. Le Délégué Interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, dans son intervention devant le Bureau National de l'UNSA le 20 juin, a présenté les actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie pauvreté notamment en faveur des enfants afin de lutter contre le phénomène de reproduction de la pauvreté. Comme dans le rapport du CESE, il a souligné l'inégal accompagnement vers l'emploi du fait de la fragmentation des dispositifs d'accompagnement. Les dépenses d'insertion des bénéficiaires du RSA représentaient en 2015 8% du total alors que la loi prévoyait pour le RMI une obligation à hauteur de 20% pour les départements.

Le constat est largement partagé par la société civile organisée, les associations de lutte contre la pauvreté, le gouvernement, mais les réponses apportées sont-elles à la hauteur des enjeux ? Pour répondre aux multiples facettes de la pauvreté et à ses nouveaux visages, le CESE préconise une loi de programmation qui définirait les grands objectifs à atteindre pour les dix années à venir en cohérence avec la feuille de route française vers les Objectifs de développement durable.

En septembre 2018, le gouvernement a lancé la stratégie pauvreté avec comme mesure phare le Revenu Universel d'Activité (RUA) et le Service Public de l'Insertion(SPI).

Tout en saluant la démarche, l'UNSA a partagé avec le Collectif Alerte ses inquiétudes concernant le périmètre du RUA. En effet, rassembler dans une même prestation tous les minima sociaux est un objectif louable surtout si cela permet de simplifier les procédures et d'automatiser l'accès aux droits sociaux; élargir la prestation unique aux allocations logement et à la prime d'activité relève d'une autre logique.

Pour l'UNSA, le renforcement des mesures d'accompagnement doit faire l'objet de mesures fortes, à commencer par une nouvelle loi permettant l'extension de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée », de mieux reconnaître l'expertise des travailleurs sociaux et d'investir dans la formation continue de ces derniers.

Tout au long de la concertation, L'UNSA sera vigilante sur les propositions afin de transformer des préconisations en actions, des actions en résultats et des résultats en sourires pour ces millions de nos concitoyens qui n'aspirent qu'à vivre dignement.

L'UNSA soutient Carola Rakete, capitaine du bateau Sea-Watch 3

Depuis de nombreuses années la crise des réfugiés s'étale au grand jour et fait régulièrement la une des médias.

Pour l'UNSA, se pose avant tout la question élémentaire de la solidarité. Dans ce contexte souvent dramatique, l'UNSA apporte son soutien à Carola Rakete, capitaine du bateau Sea-Watch 3, arrêtée par le gouvernement italien pour avoir débarqué à Lampedusa quarante migrants sauvés de la noyade en Méditerranée.

Si l'UNSA reste consciente de la complexité du traitement politique de cette situation, car y sont posées des questions d'humanité, d'économie, d'emploi, de scolarisation, de santé, mais aussi de géopolitique, elle rappelle que l'accueil et le traitement humain sont la première des réponses à mettre en œuvre.

La Confédération européenne des syndicats (CES), quant à elle, a appelé les dirigeants de l'UE à exiger la libération de Carola Rakete et à mettre fin à la « politique inhumaine et immorale de fermeture des ports » du gouvernement italien.

S'il est évident que des solutions pérennes doivent être trouvées au niveau européen, l'UNSA ne peut accepter que quelqu'un soit condamné pour le seul crime d'avoir sauvé des vies.

Fonction publique : Encore un rendez-vous salarial manqué !

Le gouvernement a invité les organisations syndicales à un rendez-vous salarial pour l'année 2020. Pour l'UNSA fonction publique, il s'agissait de pouvoir discuter des rémunérations des 5,4 millions d'agents publics, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Force est de constater que le gouvernement refuse une mesure générale qui permettrait de couvrir la hausse de l'inflation de 1,3% sur les 12 derniers mois, ni même de faire le choix de mesures indemnitaires qui amélioreraient la rémunération des agents.

Seules des pistes portant sur des mesures techniques illisibles qui ne concernent que certains agents ont été annoncées.

- Reconduction de la GIPA.

- Recalcul de l'indemnité compensatoire de la CSG pour 2020.

- Dans le cadre de l'égalité professionnelle, la mesure de revalorisation indemnitaire de la filière sociale (État et Territoriale) et un CESU (Chèque emploi service universel pour la garde d'enfant) étendu et revalorisé de 5% pour les seuls agents de l'État.

- Indemnité mobilité durable étendue sous forme de forfait de 200 €, négocié localement.

- Revalorisation des frais de repas en mission de 15,25 à 17,50 €.

Des groupes de travail devraient s'ouvrir dès la rentrée sur :

- La rémunération au mérite et l'intéressement individuel et collectif.

- L'indemnité temporaire de mobilité révisée (attractivité des territoires).

Pour la Fonction publique hospitalière, les quelques mesures évoquées résultent du contexte social actuel (indemnité forfaitaire de risque pour les SMUR et les services d'urgence, revalorisation de la prime d'assistant de soins en gériatrie) et au projet de loi «Ma santé 2022 ».

L'UNSA Fonction Publique s'interroge sur la pertinence d'une telle réunion si finalement elle n'aboutit qu'à créer de faux espoirs.

L'UNSA rappelle que les agents publics ont besoin d'une reconnaissance de la nation pour leur engagement au service de l'intérêt général. Une telle reconnaissance passe nécessairement par des mesures qui améliorent leur pouvoir d'achat.

Une fois de plus, le gouvernement a fait le choix de ne pas mener une véritable politique salariale et d'entériner le décrochage du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

Voir sur le site de l'UNSA-FP : <https://www.unsa-fp.org/?Encore-un-rendez-vous-salarial-manque>

Tribune signée par Luc Farré publiée par le Huffpost : https://www.huffingtonpost.fr/entry/letat-est-il-un-bon-ou-un-mauvais-employeur_fr_5d1a2e0ae4b07f6ca5818fe9?utm_hp_ref=fr-homepage

L'UNSA a participé à la Marche des fiertés parisienne

Militant résolument contre toutes les formes de discrimination, l'UNSA a participé samedi 29 juin dernier à la Marche des Fiertés parisienne.

De Montparnasse à République, les militantes et militants mobilisés à cette occasion ont pu défiler aux côtés du char décoré aux couleurs de l'UNSA et sous la bannière « pour l'égalité des droits, contre les LGBTphobies, je marche avec mon syndicat ».

Par sa présence à la Marche des fiertés, l'UNSA affirme sa solidarité aux associations et son soutien aux personnes LGBT+. Elle entend rappeler que la lutte contre toutes les discriminations s'inscrit dans le respect des droits fondamentaux.

Après celles qui ont déjà eu lieu, l'UNSA sera aussi présente aux marches de Marseille le 6 juillet et de Montpellier le 20 juillet.

L'UNSA s'engage dans la bataille référendaire du NON à la privatisation d'ADP (Aéroports de Paris)

Le Bureau National de l'UNSA a lancé une campagne de mobilisation de ses structures syndicales dans la signature au référendum d'initiative partagé sur la proposition de loi (présentée en application de l'article 11 de la constitution) visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

4,7 millions de signatures sont nécessaires pour contraindre le Parlement à examiner cette proposition de loi.

Parce qu'ADP est un enjeu de souveraineté de la France, de ses infrastructures de mobilité, parce qu'ADP est une entreprise rentable (cours en bourse multiplié par 3,5 depuis 2006) l'UNSA appelle ses sympathisants à se mobiliser en soutenant le referendum :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

L'UNSA engagée à l'Europe et l'Internationale

L'UNSA invitée à participer à la table ronde «L'OIT vue par les partenaires sociaux»

Le 26 juin, l'UNSA participait à la session d'ouverture d'un colloque de 3 jours organisé pour célébrer le centenaire de l'Organisation International du Travail (OIT) en France. Une table ronde a réuni l'ensemble des partenaires sociaux (salariés et employeurs) pour témoigner de leur vision de l'OIT, de son mandat et de ses activités, et illustrer l'engagement des partenaires sociaux en son sein.

La célébration du centenaire de l'OIT était l'occasion de rappeler les réalisations de l'organisation depuis sa création, sa contribution au sein du système multilatéral et les enjeux auxquels elle doit faire face - transformations du travail, en particulier l'effet des nouvelles technologies notamment numériques, changements démographiques et transition écologique.

Rachel Brishoual, secrétaire nationale en charge du secteur Europe/International, représentait l'UNSA lors de cette table ronde. Après avoir affirmé que l'OIT est le seul endroit au monde où travailleurs, employeurs et gouvernements sur un pied d'égalité produisent du droit applicable à l'ensemble des communautés de travail dans le monde entier, L'UNSA a insisté sur les mécanismes essentiels de contrôle d'application des normes et de reconnaissance de certaines conventions en tant que droit fondamental, conventions qui s'imposent alors à tous les États membres de l'OIT quand bien même ils ne les auraient pas ratifiées.

L'UNSA s'est félicitée de l'adoption de la nouvelle norme sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail et a formé le vœu qu'elle rejoigne la liste des conventions fondamentales.

Pour en savoir plus : <https://iloparis2019.sciencesconf.org/>

[L'UNSA invitée à participer au séminaire Compétences et Innovation](#)

Un séminaire organisé conjointement par la CES, Business Europe, le Ceep et SMEUnited s'est tenu le 26 juin dernier à Bruxelles, sur le thème « Recherche sur les compétences, l'innovation et l'accès à la formation ». Ce séminaire exploratoire s'inscrit dans le cadre d'un projet, financé par la Commission européenne, sur le dialogue social et sur le lien entre la formation et l'entreprise.

Le projet se déroulera sur 2 ans, l'objectif étant d'établir un plan d'action avec la formulation de recommandations pour la Commission à l'instar du projet sur le cadre de qualité pour l'apprentissage auquel l'UNSA avait activement participé. Cette première journée de réflexion a fait l'objet de présentation d'études et de travaux réalisés par le CEDEFOP et Eurofound sur les compétences à l'horizon 2030 face aux enjeux d'innovations technologiques et numériques.

L'UNSA représentée par Christine Savantré, conseillère nationale, est intervenue lors d'une table ronde sur le rôle des partenaires sociaux dans l'accès à la formation. A cette occasion, l'UNSA a rappelé que face aux défis et aux enjeux que revêt l'accélération des transitions tant numériques qu'écologiques, la question des compétences devait être interrogée par tous les acteurs et notamment les partenaires sociaux dans le cadre des négociations collectives et au sein des entreprises.

Par ailleurs, l'UNSA a insisté sur l'attention que nous devons porter aux publics les plus vulnérables et à ce que la formation professionnelle serve à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Face aux changements d'organisation de travail et aux nouvelles compétences qui seront exigées, il est nécessaire d'accompagner tous les actifs. Des modalités de formations innovantes peuvent être un élément de réponse pour capter le plus grand nombre. Il en va de notre co-responsabilité : syndicats comme employeurs.

[L'UNSA présente au Comité exécutif de la Confédération Européenne des Syndicats \(CES\)](#)

Les 27 et 28 juin se tenait à Bruxelles le premier comité exécutif de la CES après le congrès de Vienne

L'UNSA était représentée par Rachel Brishoual, Secrétaire nationale en charge du secteur Europe/International.

Outre le bilan du congrès, les points de discussion ont donné lieu à l'adoption :

- d'une première position sur l'initiative de la Commission européenne relative au recours accru au vote à la majorité qualifiée (VMQ) en matière de politique sociale (dite « clause passerelle ») : Si la CES salue le débat lancé par la Commission européenne au vu des progrès nécessaires à réaliser pour accélérer le processus décisionnel au sein de l'UE pour adopter des textes législatifs revêtant un intérêt pour les travailleurs, elle reste prudente quant à son soutien dans l'attente de compléments d'information, notamment sur le rôle des partenaires sociaux dans ce processus.

- d'une résolution sur les projets de plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat (PNEC) issus de l'accord *Cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030* dont la première évaluation par la Commission européenne a lieu en 2019, l'occasion pour la CES de rappeler qu'il n'y aura pas de transition juste sans les syndicats.

Une campagne photographique « Il est temps de fixer des normes de températures maximales sûres au travail ! », au moment où la canicule sévissait en France, a permis de rappeler que l'Europe ne dispose d'aucune législation contraignante en matière de températures maximales au travail et la nécessité d'une action européenne pour protéger les travailleurs des températures élevées.

Pour en savoir plus : <https://www.etuc.org/fr/document/projets-de-plans-nationaux-integres-en-matiere-denergie-et-de-climat-evaluation-de-la-ces>

Congrès de l'UNSA Fonction Publique

Le second congrès de l'UNSA Fonction Publique s'est tenu à Bagnolet le 25 juin 2019 sous le signe de l'avenir.

«Imaginons ensemble l'avenir de la fonction publique et du service public » avec une question centrale autour du syndicalisme de demain.

Luc Farré a été réélu Secrétaire général.

Pour en savoir plus : <https://www.unsa-fp.org/?Congres-de-l-UNSA-Fonction-Publique>

L'UNSA a participé à la première journée des réussites du dialogue social

Organisé par le Ministère du Travail le vendredi 28 juin, cet événement avait pour objectif de mettre en valeur 30 accords collectifs innovants qui illustrent le dialogue social dans les territoires. L'UNSA y a participé et était représentée par Florence Dodin et Guillaume Trichard.

Une trentaine de binômes (management/délégués syndicaux) ont ainsi présenté tout au long de la journée leurs accords, explicitant la méthode et les dispositions négociées. Sept thématiques ont été exposées : qualité de vie au travail, handicap, dialogue social/CSE/parcours syndicaux, égalité professionnelle femmes/hommes, performance collective, emploi/compétences/GPEC, accords européens et internationaux.

Cette journée a démontré que le dialogue social est dynamique dans les organisations. 75.600 accords ont été signés en 2018, à l'instar des 8 accords innovants présentés ce jour là par les délégués UNSA de AG2R La Mondiale, Air France, APEI Aube, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, Kiabi, Les Echos, Orano et Transdev Occitanie.

Plusieurs interventions sont venues compléter ces tables rondes : celles du comité d'évaluation des ordonnances, de l'Université de Montpellier sur l'étude de 450 accords CSE, de la Direction Générale du Travail sur le bilan de la négociation collective et de témoins sur des formations « dialogue social » communes diplômantes.

La Ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a conclu cette journée en annonçant que celle-ci serait organisée chaque année.

SFR/Altice, MMH...les beaux résultats de l'UNSA

Elections SFR/Altice : L'UNSA conforte sa 1^{ère} place et devient majoritaire avec 54,32% !

Après les élections d'avril sur le périmètre SFR Distribution (les boutiques SFR) où l'UNSA a obtenu 47,7% (soit 738 voix, la CFTC 35% et la CFDT 17,3%), aux dernières élections l'UNSA qui venait de s'implanter sur ce périmètre avait obtenu 3% des voix.

L'UNSA conforte sa 1^{ère} place chez SFR/ Altice et devient majoritaire avec 54,32%, soit 2789 voix (la CFDT 34,09%, la CFTC 11,59 %).

L'UNSA est aussi majoritaire sur le Groupe Altice pôle Télécom avec 52,70 % (CFDT 30,13% et la CFTC 17,17%).

Ce sont donc 3 527 voix de plus au compteur UNSA pour la représentativité interprofessionnelle.

Groupe MMH (Médéric Malakoff Humanis, 12 000 salariés, pour la première instance du personnel dans ce groupe après fusion, l'UNSA est représentative avec 20,58%. La CFDT obtient 27,06% des suffrages, FO obtient 22,12, la CGC 13,12% et la CGT 10,45%.

Avant la fusion, l'UNSA présente seulement chez Humanis, 6000 salariés, avait obtenu 15% des voix. Avec ces dernières élections, l'UNSA gagne 1600 voix.